

DOSSIER D'ENTRÉE EN FORMATION 1ER SEPTEMBRE 2025
DIPLOME D'ÉTAT AIDE SOIGNANT

Dossier à retourner COMPLET avant le 14 août 2025 (dernier délai):

Par courrier : IFAS du Ch de la Haute-Gironde – 97, Rue de l'Hôpital – BP 90 - 33394 BLAYE Cedex
A l'IFAS, remise en main propre : 2688, Avenue Bel Air – 33390 CARS

NOM : PRÉNOM :

I – Vos coordonnées – A remplir si changement depuis l'inscription à la sélection

Né(e) le : / / à : Département :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : / / / / Portable : / / / / @ :

Personne à prévenir en cas de besoin :

Nom, Prénom : Téléphone :

II – Votre situation professionnelle

. Vous êtes : ☐ demandeur d'emploi ☐ en poursuite d'étude

Indiquer votre N° Identifiant si inscrit (7 chiffres + 1 lettre) :

Vous êtes demandeur d'emploi, merci de prendre contact avec votre conseiller pour faire le point sur votre rémunération pendant la formation.

. Vous avez un employeur et vous êtes financés par un organisme?

☐ oui Fournir l'attestation de prise en charge

☐ non Vous devez vous inscrire en tant que demandeur d'emploi auprès du pôle emploi (voir ci-dessus)

- Nécessitez-vous d'un aménagement particulier dans le cadre d'une **situation de handicap** ? ☐ oui ☐ non

Si oui, merci de bien vouloir contacter le secrétariat : 05 57 43 49 76

III – Votre parcours/Vos souhaits

☐ PARCOURS COMPLET ☐ PARCOURS PARTIEL (pour les personnes titulaires d'un diplôme dispensant)

Moyen de transport : ☐ Voiture

☐ Bus

☐ 2 roues

Les stages déjà faits ou lieux où j'ai déjà travaillé (dans le domaine de la santé) :

.....
.....

Le type de terrain de stage où j'aimerais le plus aller :

.....

Le type de terrain de stage où j'aimerais le moins aller :

.....

J'ai un talent : Je parle une langue étrangère :

Activités et loisirs :

Eléments à joindre au dossier d'entrée en formation

1 - Dossier administratif (dans une enveloppe)

- ☐ 100€ de frais d'inscription, modalités de règlement en **Annexe 2**.
- ☐ 1 copie recto verso (sur la même page) de votre carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité. Le cas échéant, le titre de séjour doit comporter la mention suivante : « étudiant » ou « autorisé à travailler », valable jusqu'au jury plénier.
- ☐ 1 copie de votre attestation justifiant de vos droits à l'assurance maladie en cours de validité
- ☐ 1 attestation de responsabilité civile (RC), couvrant les risques scolaires et extra-scolaires, valable pour l'année en cours et au nom de l'étudiant
- ☐ 1 attestation de responsabilité civile professionnelle (RCP), les compagnies suivantes fournissent ce document à titre gracieux : MNH, MACSF, GMF... (facultatif)
- ☐ **Justificatif de prise en charge par votre employeur ou par un Organisme de Financement (selon votre situation)**
- ☐ Attestation FRANCE TRAVAIL pour les personnes inscrites en tant que demandeur d'emploi (refus ou attribution d'allocations)
- ☐ **1 Photo d'identité récente** (indiquer nom et prénom au dos)
- ☐ Copie des diplômes ou Relevé de notes
- ☐ Fiche d'autorisation de droit à l'image et de publication des résultats remplie et signée **Annexe 3**

Indemnités kilométriques pour les stages (pour les candidats demandeurs d'emploi)

- ☐ 1 copie recto verso (sur la même page) de votre permis de conduire
- ☐ 1 copie recto verso (sur la même page) de la carte grise de votre véhicule
- ☐ 1 copie de votre attestation de compagnie d'assurance pour votre véhicule en cours de validité + contrat mentionnant votre nom
- ☐ 1 copie de votre RIB à votre nom

2 Dossier médical (doit être transmis au plus tard le jour de la rentrée dans une enveloppe)

- ☐ **Certificat d'un médecin agréé** par L'ARS attestant que l'élève ne présente aucune contre indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'aide-soignante (vous trouverez la liste des médecins agréés sur le site de l'ARS de votre région (<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/medecins-agrees-11>))

NB → Votre médecin traitant n'est peut-être pas un médecin agréé pour remplir ce certificat.

- ☐ **Fiche médicale de vaccinations** à compléter par votre médecin traitant (ci-joint), accompagnée de la copie des vaccinations obligatoires. **Annexe 1**

Si les documents ont été transmis lors de l'inscription à la sélection, seulement joindre, le cas échéant :

- **Certificat de vaccination COVID-19 Recommandé**
- Dernière sérologie justifiant l'immunité contre l'Hépatite B

Toute personne ne pouvant pas bénéficier d'une vaccination contre l'hépatite B ne pourra suivre la formation aide-soignant.

Dossier à renvoyer COMPLET dès que possible et avant le 14 août 2025 :

IFAS DU CH DE LA HAUTE-GIRONDE
97, Rue de l'Hôpital – 33394 BLAYE CEDEX

Vous pouvez également déposer votre dossier à l'IFAS ou dans la boîte aux lettres au portail

Eléments à prévoir le jour de la rentrée : le 1^{er} septembre 2025 de 10h00 à 16h30

- ☐ Pour les parcours partiels :
 - L'original de votre diplôme dispensant ou du relevé de notes (BAC ASSP, BAC SAPAT, DEAVS, DEAP....)

Lieu de la formation - IFAS :

2688, Avenue Bel Air – 33390 CARS (ancien bâtiment MAUCO, route D137)

Merci de signaler tout changement auprès du secrétariat : 05 57 43 49 76



Filière universitaire : ☐ Médecine ☐ Odontologie ☐ Pharmacie ☐ Sage-femme ou Institut de formation :	NOM : Prénom : Tél. : Département de naissance : Code postal résidence :	NOM de naissance : Date de naissance : / / Email : Commune de naissance ou pays si né(e) à l'étranger :
---	---	---

Avant votre entrée en formation, vous devez apporter la preuve que vous êtes vacciné(e) contre différentes maladies. Si vous n'êtes pas à jour des vaccinations obligatoires, vous ne serez pas autorisé(e) à aller en stage. Les tableaux suivants devront être complétés par un médecin. Cette fiche devra être communiquée, avec les résultats** sérologiques réalisés (au minimum anticorps anti-HBs et anticorps anti-HBc), en même temps que votre dossier d'inscription selon les modalités décrites par l'établissement.

Diphtérie-Tétanos-Polio (dTP)* / Diphtérie-Tétanos-Polio-Coqueluche (dTPCa)	
Faire un rappel dTPCa si un vaccin coquelucheux n'a pas été administré dans les 5 dernières années. Puis rappels dTPCa à âge fixe (25, 45 et 65 ans).	
Dernier rappel dTP Date : / / Nom :	Dernier rappel dTPCa Date : / / Nom :

Hépatite B*
Conditions d'immunisation valides : Ac anti-HBs > 100 UI/l (quels que soient l'historique vaccinal et l'ancienneté des résultats) Ac anti-HBs ≥ 10 UI/l et Ac anti-HBc négatif et schéma vaccinal complet Autres situations : cf. Mémo « Professionnel de santé en charge des vaccinations des étudiants en santé »
Schémas complets valides : - 3 doses (2 doses à au moins 1 mois d'intervalle, 3e dose au moins 5 mois après la 2e) - Schéma accéléré (adultes) : 3 doses en 21 jours puis rappel à 1 an - Schéma administré dans l'adolescence (entre 11 et 15 ans) : 2 doses espacées de 6 mois d'un vaccin dosé à 20 µg

Veuillez patienter
nous boostons
votre système
immunitaire

ETUDIANT EN SANTE

Fiche médicale à valider par un médecin



#JeMeVaccine

#JeNousProtège



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Ministère
de la Santé
et de la
Prévoyance

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Joindre résultats de sérologie** et indiquer les dates de vaccination (quels que soient les résultats de sérologie) :

- Première dose => Date : / / Nom :

- Deuxième dose => Date : / / Nom :

- Troisième dose => Date : / / Nom :

- Injections supplémentaires :

Date : / / Nom :

Date : / / Nom :

Date : / / Nom :

Rougeole Oreillons Rubéole (ROR)

Personnes nées depuis 1980 : 2 doses recommandées, à 1 mois d'intervalle quels que soient les antécédents pour ces 3 maladies (ou 3 doses si 1^{ère} dose de vaccin reçue avant l'âge de 12 mois)

Personnes nées avant 1980 : 1 dose si pas d'antécédent rougeole ou doute (sans contrôle sérologie préalable).

Personnes nées depuis 1980

Première dose : Date : / / Nom :

Deuxième dose : Date : / / Nom :

Personnes nées avant 1980

Antécédent rougeole : Oui / Non

Si Non : Date vaccination : / / Nom :

Varicelle

Vaccination avec 2 doses en absence d'antécédent varicelle (ou doute) et sérologie négative

Antécédent varicelle : Oui / Non

Si Non :

Sérologie positive : Joindre le résultat**

Sérologie négative : dates des vaccinations :

Première dose : Date : / / Nom :

Deuxième dose : Date : / / Nom :

Veuillez patienter
nous boostons
votre système
immunitaire



LOADING...

#JeMeVaccine

#JeNousProtège



ETUDIANT EN SANTE

Fiche médicale à valider par un médecin



Infections invasives à méningocoques (IIM) ACWY et B

ACWY : 1 dose recommandée entre 11 et 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 24 ans inclus en population générale

B : 2 doses entre 15 et 24 ans en population générale

Date vaccination Men ACWY : ... / ... / Nom :

Première dose Men B : ... / ... / Nom :

Deuxième dose Men B : ... / ... / Nom :

Tuberculose

Vaccination : non obligatoire depuis le 1er avril 2019

IDR (Intra Dermo Réaction) : Il n'est pas obligatoire de disposer d'un résultat d'IDR.

Toutefois, le médecin pourra proposer à l'étudiant, en l'absence d'examen de référence, de réaliser ce test (ou une IGRA, préférentielle chez les sujets vaccinés par le BCG) car le résultat peut servir de référence en cas de contage ultérieur et de détection d'ITL, particulièrement chez les étudiants originaires de zones d'endémie ou de forte circulation et étant en France depuis moins de 5 ans. À noter, la réalisation d'IDR est à éviter dans le mois suivant une vaccination ROR.

Si existence d'un résultat d'IDR connu, même ancien, et mesuré en mm, celui-ci doit être indiqué avec la date de réalisation.

Si informations disponibles, indiquer :

Date de la vaccination :

Date dernière IDR et résultat (en mm) :

Date IGRA de référence et résultat :

* Vaccination obligatoire

** Preuves d'immunisation jointes sous pli confidentiel

Je, soussigné(e) Dr certifie que les renseignements inscrits ci-dessus sont exacts.

Fait le : .../.../.....

Signature et cachet du praticien :



Veillez patienter
nous boostons
votre système
immunitaire

Je suis étudiant en santé.

Suis-je à jour de mes vaccinations ?



LOADING...

#JeMeVaccine

#JeNousProtège



Bonne question ! Car c'est indispensable pour mon inscription.

Vous envisagez d'exercer un métier dans le domaine de la santé ? Pour cela, il est indispensable que vous soyez vaccinés.

La vaccination est utile pour soi mais aussi pour protéger les autres, notamment les personnes les plus fragiles. Ainsi, la vaccination vous protège contre certaines maladies infectieuses et protégera également les patients auprès desquels vous interviendrez.

Attention : n'attendez pas les résultats des concours, faites vérifier vos vaccins par un professionnel de santé habilité à vacciner (médecin, pharmacien, sage-femme, infirmier) car être correctement vacciné peut prendre plusieurs mois.

Comment savoir si vous êtes à jour ?

Pour savoir si vous êtes à jour dans vos vaccins, créez votre carnet de vaccination numérique sur www.mesvaccins.net. Des alertes vous seront envoyées lors des prochains rappels !

Voici la liste des vaccinations pour les étudiants des professions médicales et paramédicales à faire selon calendrier vaccinal en vigueur (https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_vaccinal-2025.pdf) :

Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite (dTP)		Obligatoire
Coqueluche		Recommandée (systématiquement associée au dTP)
Hépatite B		Obligatoire
Rougeole - Oreillons - Rubéole (ROR)		Recommandée
Grippe saisonnière et Covid		Recommandées à chaque automne
Varicelle		Recommandée si non immunisé

Veillez patienter
nous boostons
votre système
immunitaire

Je suis étudiant en santé.

Suis-je à jour de mes vaccinations ?



LOADING...

#JeMeVaccine

#JeNousProtège



Toutes ces vaccinations sont jugées comme indispensables compte tenu du milieu professionnel dans lequel vous envisagez d'évoluer. Les vaccinations obligatoires conditionnent l'entrée dans votre formation.

A noter que les vaccinations contre les infections invasives à méningocoques (IIM) ACWY et B ne sont pas préconisées chez les étudiants en santé mais sont fortement recommandées en population générale.

A l'issue du concours, si vous êtes admis, lors de la constitution de votre dossier d'inscription vous devrez impérativement transmettre, selon les modalités décrites par l'école de formation ou l'institut, la fiche médicale de vaccination complétée par un médecin ainsi que les preuves d'immunisation demandées. Celles-ci sont à transmettre au plus tard avant de commencer le stage dans un établissement : à défaut, vous ne pourrez pas effectuer votre stage.

Quels sont les étudiants en santé concernés ?

Les dispositions s'appliquent aux étudiants des filières suivantes :

- o Médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, sages-femmes, infirmiers, kinésithérapeutes, pédicures-podologues, manipulateurs d'électroradiologie, aides-soignants, ambulanciers, auxiliaires de puériculture, techniciens en analyses biomédicales et assistants dentaires.
- o La vaccination contre l'hépatite B est également obligatoire pour les thanatopracteurs.

Pourquoi ces vaccinations ?

Vous trouverez toutes les informations utiles sur les vaccinations sur le [site vaccination-infoservice](http://site.vaccination-infoservice)

DIPHTÉRIE/TÉTANOS/POLIOMYÉLITE

Le **diphtérie** est due à une toxine sécrétée par une bactérie qui, lorsque celle-ci se diffuse dans le sang, peut entraîner des complications graves (atteinte du cœur et du système nerveux). Cette maladie est très contagieuse et se transmet par la toux et les éternuements, ou par contact avec des plaies cutanées.

Le **tétanos** est dû à une toxine produite par une bactérie naturellement présente dans la terre. La contamination peut s'effectuer par n'importe quelle plaie ou coupure. Le tétanos se manifeste par des contractures musculaires intenses, des spasmes et des convulsions. L'atteinte des muscles respiratoires peut entraîner le décès par asphyxie.

⚡
Veuillez patienter
nous boostons
votre système
immunitaire

Je suis étudiant en santé.
Suis-je à jour de mes vaccinations ?



#JeMeVaccine

#JeNousProtège



La poliomyélite est due à un virus, principalement présent dans les selles des personnes infectées. Elle peut atteindre la moelle épinière et les neurones qui commandent les muscles, et entraîner des paralysies qui peuvent persister voire des décès.

COQUELUCHE

La coqueluche est une infection respiratoire due à une bactérie très contagieuse. Elle se transmet surtout par les gouttelettes de salive émises lors de la toux. Elle se manifeste par une toux épuisante et répétée, de jour comme de nuit et durant plusieurs semaines. Elle peut être grave chez les bébés et les personnes immunodéprimées.

HEPATITE B

L'hépatite B est due à un virus pouvant provoquer une hépatite aiguë fulminante, forme grave d'atteinte du foie, pouvant nécessiter une greffe.

Dans certains cas, le virus va persister dans le sang pendant des mois, des années, parfois à vie : on parle alors d'hépatite B chronique qui entraîne des lésions pouvant mener à une cirrhose et un cancer.

Ce virus se transmet par le sang et par les autres fluides corporels, d'où un risque d'exposition élevé en cas de profession de santé qui justifie une obligation vaccinale.

ROUGEOLE/OREILLONS/RUBEOLE

La rougeole est due à un virus qui se transmet très facilement par la toux, les éternuements et les sécrétions nasales. Une personne contaminée par la rougeole peut infecter entre 15 et 20 personnes. Des complications peuvent survenir dont certaines graves et peut provoquer des séquelles ou des décès. Les complications sont plus fréquentes chez les nourrissons de moins d'1 an, les adolescents et les adultes. Elle est indispensable pour les professionnels travaillant auprès des personnes fragiles.

Les oreillons est une maladie due à un virus et peut provoquer des complications graves : méningite, surdité, inflammation du pancréas ou des testicules (pouvant entraîner une stérilité chez le garçon).

La rubéole est due à un virus. Cette maladie est bénigne, sauf chez la femme enceinte. En effet, elle peut être responsable de graves malformations chez le futur bébé.

⚡
Veuillez patienter
nous boostons
votre système
immunitaire

Je suis étudiant en santé.
Suis-je à jour de mes vaccinations ?



#JeMeVaccine

#JeNousProtège



LA GRIPPE ET LE COVID

Ce sont des infections respiratoires aiguës dues à des virus. Elles peuvent être graves, voire mortelles chez les personnes fragiles, comme les personnes âgées ou atteintes de certaines maladies chroniques, les femmes enceintes, les personnes obèses ou les nourrissons. La vaccination des professionnels de santé permet d'éviter la contamination des plus fragiles chez qui la vaccination peut être moins efficace.

VARICELLE

La varicelle est due à un virus. Le plus souvent bénigne, elle peut être grave chez les personnes dont le système immunitaire ne fonctionne pas bien et chez les adultes non immunisés, et provoquer des complications graves comme des atteintes des poumons ou du cerveau. Elle est très contagieuse et la contamination est respiratoire ou par contact avec une personne infectée.

INFECTIONS INVASIVES A MENINGOCOQUES (IIM)

Les infections sont dues à une bactérie responsable d'infections graves, dites infections invasives à méningocoque (IIM), qui peuvent conduire au décès ou laisser des séquelles importantes. Elle se transmet surtout par voie aérienne respiratoire lors de contacts avec une personne porteuse du virus, qu'elle ait ou non des symptômes.

1 – RENTRÉE

La rentrée est fixée le **Lundi 1^{er} septembre 2025 à 10H00** (*horaire exceptionnel ce jour-là*).

Présence obligatoire

Possibilité de déjeuner sur place avec accès aux réfrigérateurs et micro-ondes.

HORAIRES HEBDOMADAIRES EN PÉRIODE DE COURS : **du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.**

STAGES : les stages sont attribués par l'équipe pédagogique, les horaires de stage varient en fonction des services.

2 – BOURSES

Constitution du dossier en ligne sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine 5 juin au 28 novembre 2025 :

<https://mes-demarches.nouvelle-aquitaine.fr/>

3 – LES ORGANISMES PARTENAIRES

France Travail : calcul de vos droits à l'allocation de retour à l'emploi (ARE)

La Mission locale : jusqu'à 25 ans, la mission locale propose des aides au logement, à la mobilité...

La Région Nouvelle-Aquitaine : pour les personnes non éligibles à l'allocation de retour à l'emploi, la région peut verser une rémunération mensuelle ou attribuer une aide exceptionnelle.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, le secrétariat de l'IFAS se tient à votre disposition : 05 57 43 49 76

4 – REGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

A réception de votre dossier à l'IFAS, un avis de paiement vous sera envoyé par courrier pour un montant de 100 euros: le règlement se fera directement auprès du Trésor Public, suivant les indications que vous trouverez dans l'avis de paiement.

AUCUN REGLEMENT NE DOIT PARVENIR A L'IFAS/IFA.

Si votre employeur règle les frais d'inscription, merci d'indiquer ses coordonnées ci-dessous afin que l'avis de paiement lui soit adressé :

.....

.....

5 – LES FRAIS DE TRANSPORT EN STAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à rembourser les frais de transport en stage des élèves aides-soignants, selon le Règlement d'intervention du 11 décembre 2023. Cette aide de la Région s'applique aux élèves en poursuite de scolarité ou inscrit comme demandeur d'emploi et ne percevant pas de prise en charge des frais de transport.

Pour en bénéficier, les pièces justificatives devront être adressées au secrétariat en début d'année et à l'issue de chaque stage.

Une information complète sur cette aide de la Région vous sera transmise lors de la rentrée.

Annexe 3

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE ET PUBLICATION DES RÉSULTATS 2025/2026

Je, soussigné(e),

Nom : Prénom : Né(e) le :/...../.....

A : Département :

Promotion :

Autorise à titre gratuit l'IFAS/IFA de Blaye : (cocher la case utile)

- A utiliser mon image prise dans le cadre de ma formation pour promouvoir l'IFAS (projet pédagogique, rapport d'activités, site Internet de l'IFAS – Ch de la Haute-Gironde)

Oui ☐ Non ☐

- A publier mon nom sur les listes de parution des notes et les résultats officiels sur le site du Ch de la Haute-Gironde et de la DREETS de Bordeaux

Oui ☐ Non ☐

Je peux me rétracter à tout moment, sur simple demande écrite à la Directrice de l'institut.

Je m'engage à ne pas tenir responsable la personne ou structure précitée ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Ce contrat est reconduit de manière tacite chaque année. La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

- Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris les implications de cette autorisation.

Fait à

Le.....

Signature :

- Je n'ai pas encore 18 ans, j'ai lu et compris les implications de cette autorisation, la signature de mon représentant légal est nécessaire.

Fait à

Le.....

Signature de l'élève :

Signature du représentant légal :

Annexe 4

PROCEDURE DE COMMANDE DES TENUES PROFESSIONNELLES

Les tenues professionnelles sont obligatoires pour la mise en stage.

Commande conseillée minimum 2 tenues.

CRITERES DES TENUES OBLIGATOIRES :

MARQUAGE NOMINATIF DES ETIQUETTES sur tunique blanche manche courte et pantalon blanc

Etiquettes précisant : NOM – PRENOM / ELEVE AIDE-SOIGNANT

LIVRAISON OBLIGATOIRE : à l'adresse postale de l'élève **uniquement**.

Ci-dessous - NOS PARTENAIRES au choix:



- 03 74 46 82 39
 - ecole@julie-et-floriant.com
- Passage de commandes et paiement en ligne sur le site web:

<https://www.label-blouse.net/monecole>

Possibilité de commander à partir du **15.07.2025 et jusqu'au 01/09/2025**

OU

SOCIETE BASTIE

www.bastie-pro.fr

Paiement en ligne... => [paiement par lydia](#)

Pour toute demande de renseignements :

Tél : 04 78 98 94 67

E-mail : adv@bastie-pro.fr